

Action contre les mines

01-03-2012

Introduction

Même après la fin d'un conflit armé, les restes explosifs de guerre tels que les bombes, les obus et les bombes à sous-munitions non explosées ainsi que les mines continuent de tuer et de mutiler. Ce problème meurtrier a un nom : la contamination par les armes – une contamination qui prive des populations entières de l'accès à l'eau, au bois pour le feu, aux terres à cultiver, aux soins de santé et à l'éducation. Elle empêche la conduite de l'action humanitaire, privant ainsi les personnes d'assistance et aggravant les problèmes d'ordre humanitaire.

Que fait le CICR pour réduire les effets de la contamination par les armes sur les civils ?

Le CICR prend en compte la question de la contamination par les armes lors de la planification de l'ensemble des activités déployées dans chaque contexte, tels que les activités de secours et de soutien économique, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la santé, la protection des populations civiles, etc. Par exemple, des programmes de sécurité économique sont mis en place, non seulement pour assister les victimes, mais aussi comme mesures préventives, en faveur de personnes qui risqueraient de s'aventurer dans des zones dangereuses pour des raisons économiques.

Prévenir les accidents et réduire les effets de la contamination par les armes vont également de pair avec la réalisation d'activités visant à aider les personnes victimes de cette pollution, à savoir des programmes de réadaptation physique et de chirurgie.

Ce que le CICR fait précisément pour prévenir les accidents et réduire les effets de la contamination par les armes dépend du contexte, mais consiste généralement en une combinaison des activités suivantes :

- collecte et analyse d'informations;
- réduction des risques;
- sensibilisation au danger;
- enquête et déminage.

Collecte et analyse d'informations

La collecte d'informations sur les zones contaminées par les armes ainsi que sur les victimes d'accident et l'analyse de ces données sont à la base de toute planification. Le CICR est ainsi à même de déterminer où sont les zones dangereuses et quelles sont les personnes les plus en danger et de planifier, en fixant des priorités, ses activités d'enquête, de déminage, de réduction des risques et de sensibilisation au danger.

Dans presque tous les pays du monde, on trouve une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. Les Sociétés nationales sont souvent les mieux placées pour recueillir des informations sur la contamination par les armes. À court terme, elles recueillent fréquemment des données en tant que partenaires opérationnelles du CICR. À long terme, la collecte d'informations fait normalement partie d'une stratégie nationale générale d'action contre les mines et autres engins non explosés, habituellement menée par le gouvernement du territoire touché.

Le CICR conduit l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge concernant la contamination par les armes. Il aide les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités dans ce domaine et veille à ce que leurs activités soient conformes aux meilleures pratiques et aux normes internationales.

Réduction des risques

Dans les pays où la guerre a bouleversé le système social et l'économie, les habitants sont souvent contraints d'entrer sur des terrains contaminés par les armes pour cultiver, aller chercher de l'eau et du bois pour le feu, faire paître le bétail ou se rendre d'un lieu à un autre. Le temps qu'une zone soit déminée, il est possible de réduire les accidents en offrant des solutions plus sûres. On peut par exemple mettre en œuvre des programmes de sécurité économique ainsi que d'approvisionnement en eau et d'habitat qui prennent en compte la contamination par les armes.

Exemples:

- fournir de nouvelles sources d'approvisionnement en eau exemptes de tout danger de mines dans des zones contaminées ;
- fournir d'autres sources de nourriture ou de combustible ;
- mettre en œuvre des programmes de micro crédit.

Le but est de faire en sorte que les habitants n'aient pas à prendre de risques pour survivre ou mener une vie normale.

Sensibilisation au danger

La sensibilisation au danger signifie notamment :

- sensibiliser la population dans les situations d'urgence;
- changer les comportements à long terme ;
- donner aux communautés le rôle principal dans le choix des zones à déminer en priorité.

Normalement, la sensibilisation devrait être assurée par des membres de la communauté et liée à la réduction des risques. Cependant, le CICR est parfois amené à réaliser des activités de sensibilisation dans les situations d'urgence où peu d'informations ont été réunies et où la population connaît mal le problème et ne sait comment réagir. Ce peut être le cas immédiatement après un conflit, lorsque les personnes déplacées retournent chez elles assez vite. L'expérience a montré que c'était dans ces cas-là que le plus grand nombre de personnes étaient tuées ou blessées par des mines ou des engins non explosés.

La meilleure façon de sensibiliser les populations dépend de facteurs culturels et sociaux et de la nature du danger. Mais l'objectif est toujours le même : atteindre les civils les plus exposés. Pour sensibiliser le public, le CICR utilise rarement la communication à sens unique, à part les supports tels que les affiches, qui visent à renforcer son message. En effet, la méthode interactive et à base communautaire s'est révélée être la plus efficace. Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, étant membres de telle ou telle communauté locale, sont les mieux placés pour expliquer aux organisations qui luttent contre les dangers des mines les problèmes rencontrés par leur communauté. Les relations avec les communautés sont un autre aspect du rôle qu'une Société nationale devrait jouer à long terme dans le cadre d'une stratégie nationale durable d'action contre les mines.

Enquête et dépollution

Immédiatement après la fin des hostilités, le CICR est souvent sur place avant que d'autres organisations aient pu se mobiliser. À ce stade, les restes explosifs de guerre ou les munitions qui ne sont pas correctement stockées peuvent faire peser une grave menace tant sur la population locale que sur les équipes du

CICR.

Selon le contexte, ces équipes peuvent être mobilisées dans le cadre du mécanisme de déploiement rapide de l'institution, ou travailler directement avec les délégations. Les équipes de dépollution du CICR procèdent à l'analyse technique et à l'évaluation des besoins, ainsi qu'à l'enlèvement et à la destruction des engins se trouvant dans les zones contaminées. Elles sont capables de dépolluer, pour en faire à nouveau des lieux sûrs, des bâtiments clés ou des infrastructures vitales telles qu'hôpitaux, écoles, stations d'eau potable et d'épuration, permettant ainsi l'amorce du processus de reconstruction post-conflit et le rétablissement des services de base. Si la dépollution est impossible, ou si elle ne constitue pas une priorité immédiate, ces équipes marquent les zones dangereuses et déconseillent aux gens d'y pénétrer.

Le CICR – du fait de la large acceptation dont il jouit sur le terrain, de sa neutralité et de son indépendance – peut se rendre dans des régions auxquelles d'autres organisations n'ont pas accès.

Il est ainsi en mesure d'entreprendre des activités de dépollution qui vont contribuer à restaurer la sécurité dans des zones que d'autres organisations ne peuvent atteindre.